Direction départementale

de l'Équipement du Var

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONCESSION DE PLAGES NATURELLES DE SAINT-RAPHAËL

PLAGE DE BOULOURIS

PLAN DE LA CONCESSION

3-2-2

Commune de Saint-Raphaël

15 DEC. 2008
La Directrice Départementale de l'Équipement
Martine LEBEAU

proposé par le Chef de Subdivision
A Saint Tropez, le
J. DANIAU

Vu et vérifié par le Chef du SMS
A Toulon, le 12-12-08
M. GINIEYS

Présenté par la Directrice Départementale de l'Équipement
A Toulon, le
Signé Martine LEBEAU
M. LEBEAU

Approuvé par l'Etat
A Toulon, le 15 JAN. 2009
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

Vu et accepté par la commune de Saint-Raphaël
A Saint-Raphaël, le
Le Maire de Saint-Raphaël

date du document : 08-12-2008
dessin : Patrick STOUBENFOL

Fond de plan dressé par :
Cabinet SUEL
Géomètres-Experts-Associés
233 Avenue du XVème Corps
83700 SAINT-RAPHAEL
Tél : 04.94.95.48.14
Fax : 04.94.83.87.50

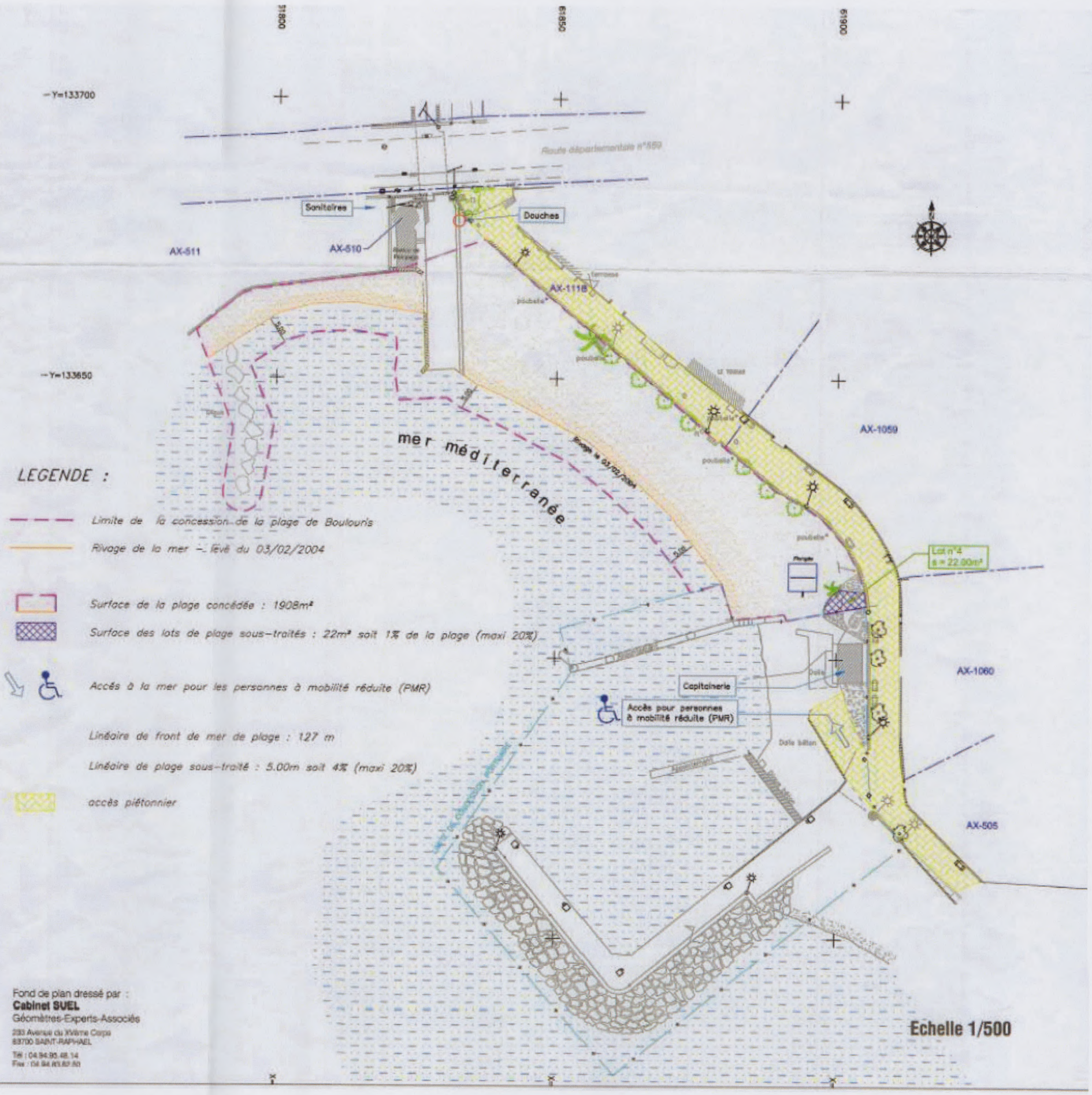

LEGENDE :

- Limite de la concession de la plage de Boulouris
- Rivage de la mer – levé du 03/02/2004
- Surface de la plage concédée : 1908m²
- Surface des lots de plage sous-traités : 22m² soit 1% de la plage (maxi 20%)
- Accès à la mer pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Linéaire de front de mer de plage : 127 m
- Linéaire de plage sous-traité : 5.00m soit 4% (maxi 20%)
- accès piétonnier